



**Gouvernement du Burkina Faso
Programme des Nations Unies pour le Développement
UN Capital Development Fund**

PROGRAMME DE RENFORCEMENT DU SECTEUR DE LA MICROFINANCE

PRESEM (2007 – 2010)

TERMES DE REFERENCE

EVALUATION FINALE

Contents

1. Historique et contexte	4
2. Objet de l'évaluation	5
3. Portée de l'évaluation.....	5
4. Questions relatives à l'évaluation.....	6
6. Produits d'évaluation (prestations)	8
7. Composition de l'équipe d'évaluation et compétences requises	9
8. Ethique d'évaluation.....	10
9. Modalités d'exécution	10
10. Echancier du processus de l'évaluation.....	12
11. Annexes des termes de référence.....	14
MATRICE D'Evaluation.....	15

QUELQUES DONNEES SUR LE PROGRAMME

Pays	Burkina Faso
Titre du Programme	Programme de Renforcement du Secteur de la Microfinance
Acronyme	PRESEM
Code Atlas du Programme	UNDP: Proj ID;; AWARD ID: 00047474 UNCDF: Proj ID; AWARD ID: 00048116

Plan de financement

Engagements	Monnaie	Montant
UNCDF	USD	1 500 000
UNDP	USD	1 100 000
Banque Mondiale	USD	300 000

Taux de décaissements à date

	2007	2008	2009	2010	2011
UNCDF	439 300	190 354,32	218 210,67	466 995	
UNDP	114 160,41	90 215,50	245 584,14	300 000,00	
Banque Mondiale	0		59 037,628	129 850,628	

Total budget:	2 900 000 USD
----------------------	---------------

Agence d'Exécution	Ministère des Finances
Partenaire de mise en œuvre	Ministère des Finances
Date d'approbation du Programme	14 septembre 2007
Durée	4 ans : 2007-2010
Amendement	Décembre 2010 pour un an de prorogation
Date d'évaluation finale	16 mai au 16 juin 2011
Projets antérieurs de l'UNCDF dans le pays	Non applicable
Évaluations antérieures	Évaluation à mi-parcours du Plan d'Actions de la Stratégie Nationale de Microfinance
Dates des audits	

1. Historique et contexte

La réduction de la pauvreté, et plus particulièrement l'élargissement des opportunités d'emplois et d'activités génératrices de revenus, notamment pour les jeunes et les femmes d'ici 2010, constitue l'effet n°1 du Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement du Burkina Faso (UNDAF 2006-2010) et retenue par le PNUD dans le Plan d'Actions du Programme de Pays pour la période 2006-2010.

Plus spécifiquement, dans le cadre du Document de Programme de Pays (CPD) et du Plan d'Actions du Programme de Pays (CPAP) pour le Burkina Faso sur la période 2006-2010, le PNUD s'est engagé à appuyer l'amélioration de l'environnement institutionnel et juridique propice à l'emploi et aux Activités Génératrices de Revenus, et à accroître la disponibilité des services de microfinance notamment pour les jeunes et les femmes.

Le Gouvernement du Burkina Faso, avec l'assistance technique et financière du PNUD et de l'UNCDF, d'autres partenaires financiers et avec la participation des principaux acteurs, a doté le secteur d'une Stratégie Nationale de Microfinance (SNMF).

Cette SNMF vise à asseoir un secteur de la microfinance viable et pérenne, privé, intégré au marché financier national, diversifié sur les plans de la forme institutionnelle et de l'offre de produits et services, innovateur, assurant une couverture géographique satisfaisante de la demande solvable de produits et services de microfinance, et opérant dans un cadre politique, légal, réglementaire et fiscal adapté et favorable.

Le Programme de Renforcement du Secteur de la Microfinance (PRESEM) s'inscrit dans le cadre de cette stratégie nationale et vise à contribuer à la réduction de la pauvreté et à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Il a comme objectif de développement de favoriser l'accès à des services de microfinance viables et pérennes à une majorité des ménages pauvres ou à faibles revenus et des micro-entrepreneurs, notamment les femmes et les jeunes, sur l'ensemble du territoire du début du projet à 2010, grâce à des institutions de microfinance (IMF) viables et intégrées dans le marché financier national, par un appui à la réalisation des axes suivants de la SNMF :

- i. l'amélioration du cadre socio-économique, institutionnel, légal, réglementaire et fiscal favorable au développement du secteur de la micro finance,
- ii. le renforcement des capacités des IMF,
- iii. le développement et la diversification des produits et services financiers, notamment dans les zones non couvertes, par des IMF professionnelles.

Le Programme a été mis en œuvre à travers deux composantes à savoir :

Composante 1 : « Appui à l'extension de l'intermédiation financière du Réseau des Caisses Populaires dans le Sud et l'Est du Burkina » à travers :

- i le renforcement de 04 caisses populaires existantes,
- ii la création de 05 caisses populaires nouvelles (01 semi urbaine et 04 rurales) et 200 caisses villageoises ou points de service,
- iii le renforcement des capacités du Réseau des Caisses Populaires du Burkina Faso (RCPB) en personnel et équipements,
- iv l'exécution périodique des missions de contrôle, d'audit annuel et de rating de la Fédération des Caisses Populaires du Burkina Faso (FCPB)

Composante 2 : « Appui à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Micro finance (SNMF), à travers trois mécanismes » à travers :

- i l'amélioration du cadre socio-économique, institutionnel, légal, réglementaire et fiscal favorable au développement du secteur de la micro finance,
- ii le renforcement des capacités des IMF,
- iii le développement et la diversification des produits et services financiers, notamment dans les zones non couvertes, par des IMF professionnelles.

D'une durée de 4 ans (2007 – 2010) et d'un montant initial de 3 737 143 \$US, le PRESEM a été conjointement financé par le PNUD, l'UNCDF, la Banque Mondiale et la FCPB.

2. Objet de l'évaluation

La SNMF a fait l'objet d'une évaluation en 2010 dont le rapport disponible devra être capitalisé dans le cadre de la présente évaluation, notamment les aspects relatifs au cadre institutionnel.

Les principaux objectifs de la mission sont:

- i. Permettre au Gouvernement burkinabè, aux bénéficiaires et aux partenaires techniques financiers du Programme, d'avoir une bonne compréhension sur l'efficacité, l'efficience, la pertinence et la pérennité des résultats atteints ;
- ii. Evaluer le niveau de satisfaction/d'appréciation du Programme par les parties prenantes et les bénéficiaires au regard des résultats atteints ;
- iii. Apprécier dans quelle mesure le positionnement de l'UNCDF, du PNUD et leur partenaire a été efficace dans l'atteinte des résultats ;
- iv. Contribuer à la documentation et la capitalisation des expériences de l'UNCDF, du PNUD et leurs partenaires sur la mise en œuvre des programmes sectoriels d'appui à la finance inclusive ;
- v. Fournir aux parties prenantes du Programme les éléments d'appréciation de sa valeur ajoutée dans la perspective de futures duplications ;
- vi. Aider les parties prenantes à mieux identifier les besoins de suivi-évaluation pour leur futur programme, le cas échéant;
- vii. Déterminer le niveau d'imputabilité des résultats aux bailleurs du fonds du programme, aux parties prenantes et aux bénéficiaires
- viii. Evaluer la conception du PRESEM (logique du PRODOC et évaluabilité du « Resources and Results Framework », RRF), la pertinence des indicateurs de suivi-évaluation et leur compatibilité avec la politique d'évaluation de l'UNCDF

3. Portée de l'évaluation

La présente mission vise à évaluer l'efficacité, l'efficacités, la pertinence du PRESEM ainsi que la durabilité des résultats atteints en vue de fournir au PNUD et à l'UNCDF des recommandations détaillées pour la préparation du prochain programme conjoint d'appui à la finance inclusive au Burkina Faso.

L'évaluation va porter sur la période 2007-2010, c'est-à-dire à la fin de la quatrième année de mise en œuvre du PRESEM.

La supervision générale du processus est placée sous l'égide-conjointe du Bureau Pays du PNUD et Bureau Régional de l'UNCDF pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre qui fournissent les orientations générales, qui veillent à la mise à la disponibilité des évaluateurs des facilités pouvant créer les conditions propices à l'exécution de leurs tâches. Ceux-ci rappellent au début du lancement de l'exercice les exigences de l'éthique et des procédures contenues dans le manuel du suivi et évaluation ainsi que dans les directives de l'évaluation. Le consultant transmet ses rapports aux deux agences et le Bureau Régional de l'UNCDF coordonne les observations puis émet l'avis sur la conformité avec les normes de qualité.

4. Questions relatives à l'évaluation

La présente mission d'évaluation doit aider à répondre, entre autres, aux questions suivantes :

Questions d'évaluation	Critères d'évaluation
Question 1 : Dans quelle mesure le Programme a-t-il été bien conçu et répond aux logiques d'intervention de UNCDF et du PNUD ainsi qu'aux priorités nationales ?	Pertinence
Question 2 : Dans quelle mesure l'approche de mise en œuvre du PRESEM a-t-elle contribué au développement des réglementations, politiques et stratégies dans le domaine de la finance inclusive ?	Efficiences et Efficacité
Question 3 : Dans quelle mesure le PRESEM a-t-il contribué au renforcement des capacités institutionnelles des PSFs, des PSTs et des Institutions Publiques ?	Efficacité
Question 4 : Dans quelles mesures le PRESEM a-t-il contribué à l'amélioration du marché de la finance inclusive et à l'accès durable aux services financiers viables et pérennes pour les populations à faible revenu ?	Efficacité
Question 5 : Dans quelle mesure le PRESEM a-t-il pu contribuer à la pérennisation du secteur financier inclusif ?	Durabilité
Question 6 : Dans quelle mesure la gestion du programme a-t-elle été efficace ?	Efficiences
Question 7 : Dans quelle mesure le Gouvernement et les bailleurs de fonds ont-ils appuyé la mise en œuvre du PRESEM ?	Efficiences et Efficacité

Le détail des sous-questions, méthodes de collecte et sources de données sont présentées dans les annexes ci-dessous.

5. Durée de la mission et Méthodologie de l'évaluation

La durée totale de la mission est de 30 jours ouvrables.

La démarche méthodologique comprend plusieurs 4 phases principales à savoir : i) Démarrage de la mission ; ii) Visite de terrain ; iii) Elaboration des rapports ; iv) Validation des Rapports par le Management

Phase 1 : Démarrage de la mission

- Briefing de démarrage: un briefing est fait entre le Chef de mission et l'UNCDF (y compris son unité d'évaluation) avant le démarrage de la mission ;
- Revue des documents pertinents par le consultant
- Rapport préliminaire: le Chef de mission soumettra à l'attention de l'UNCDF un rapport préliminaire présentant i) sa compréhension de la mission, ii) toute modification suggérée aux questions et sous-questions d'évaluation, et iii) le calendrier pour la soumission des différents rapports.

Phase 2 :Visite-terrain

- **Atelier d'appropriation** : le Chef de mission organisera à l'intention des autres consultants un atelier d'appropriation de l'approche méthodologique pour mener l'évaluation
- **Finalisation du programme de travail**: l'équipe de consultant va réviser et finaliser le programme de travail avec l'Expert National pour s'assurer des arrangements logistiques
- **Briefing au niveau pays**: Au lancement de la mission, l'équipe d'évaluation tiendra une réunion de briefing avec les parties prenantes au PRESEM y compris le Comité de Pilotage du PRESEM pour avoir leur adhésion au processus.
- **Collecte d'information sur le terrain**: Dans la capitale (Ouagadougou) et quelques zones d'intervention des PSFs, l'équipe de consultants aura des échanges avec les bénéficiaires et les parties prenantes pour avoir leur feedback sur le PRESEM. Les constatations de terrain devront être partagées avec l'UNCDF et l'UNDP avant toute restitution au niveau national.
- **Aide-Mémoire/Présentation PowerPoint pour l'atelier national de restitution**: sur la base des constatations, l'équipe d'évaluation préparera un aide-mémoire qui sera partagé, via l'Expert National, avec l'ensemble des parties prenantes pour servir de base aux discussions.

Phase 3 : Restitution-Rapports

- **Atelier national de restitution**: Au cours de cet atelier, les consultants soumettront à l'attention des participants les principales constatations et recommandations. L'Expert National élabore le rapport de l'atelier de restitution qu'il transmet à l'UNCDF, à l'UNDP et à l'ensemble des participants. Les consultants intégreront les recommandations de cet atelier dans leur rapport final.
- **Rapport provisoire et Résumé Exécutif**: A la suite de l'atelier, le Chef de Mission soumettra un rapport provisoire et un résumé exécutif à l'UNCDF qui va se charger de le partager et de recueillir les commentaires des principales parties prenantes.
- **Restitution téléphonique** : Sur la base du rapport provisoire, le Chef de Mission participera à une conférence téléphonique entre l'UNCDF (bureau régional et siège), l'UNDP (bureau pays et bureau régional) et d'autres acteurs pour présenter les constatations et les principales recommandations. Le compte rendu de cette téléconférence, qui sera préparé par l'UNCDF, sera transmis au Chef de Mission pour finalisation du rapport et du résumé exécutif.
- **Rapport final définitif** : Le Chef de Mission va finaliser et soumettre à l'UNCDF le rapport définitif y compris le résumé exécutif, les annexes et les réponses du Management dont les formulaires appropriés seront fournies au consultant.

Phase 4: Les réponses du Management aux recommandations

Management Response: Le Chef du Bureau Régional de l'UNCDF coordonnera, dans un délai de 30 jours après réception du rapport final, les réponses du Management (PNUD et UNCDF) en réponse aux constatations et recommandations formulées. Ces réponses ainsi que le rapport final d'évaluation seront postés sur le site de l'UNCDF et de l'UNDP. Le Chef du Bureau Régional de l'UNCDF est responsable de la mise en œuvre des recommandations.

6. Produits d'évaluation (prestations)

L'équipe de l'évaluation devra fournir les produits suivants:

En exécution de la mission, le Chef de mission fournira les rapports et documents suivants:

- **Rapport préliminaire**: En début de mission et avant toute visite sur le terrain, le Chef de mission soumettra à l'attention de l'UNCDF un rapport préliminaire présentant i) sa compréhension de la mission, ii) toute modification suggérée aux questions et sous-questions d'évaluation, et iii) le calendrier pour la soumission des différents rapports.
- **Aide-Mémoire/Présentation PowerPoint pour l'atelier national de restitution**: sur la base des constatations, l'équipe d'évaluation préparera un aide-mémoire qui sera partagé, via l'Expert National, avec l'ensemble des parties prenantes pour servir de base aux discussions.
- **Rapport provisoire et Résumé Exécutif**: A la suite de l'atelier, le Chef de Mission soumettra un rapport provisoire et un résumé exécutif à l'UNCDF qui va se charger de le partager et de recueillir les commentaires des principales parties prenantes.
- **Rapport final définitif**: Au plus tard cinq (05) jours après réception des commentaires sur le rapport provisoire, le Chef de Mission va finaliser et soumettre à l'UNCDF le rapport définitif y compris, les annexes et les réponses du Management dont les formulaires appropriées seront fournies au consultant.
- **Résumé exécutif**: Le Consultant fournira un résumé exécutif selon le format approprié qui lui sera fourni en début de mission

7. Composition de l'équipe d'évaluation et compétences requises

L'évaluation sera conduite par un binôme d'un consultant international et d'un consultant national.

Le consultant international, Chef d'équipe

Le chef d'équipe a pour tâche la supervision technique et la coordination de l'étude y compris la contribution du consultant national. Il établit le calendrier des diverses opérations, la méthodologie du travail, organise les réunions pour la mise en cohérence des contributions, coordonne l'élaboration de tous les rapports (selon le format recommandé dans le manuel du suivi et de l'évaluation du PNUD) et en assure la présentation pour la validation par les parties prenantes.

Sur la base du calendrier et de la méthodologie de travail adoptés, il est aussi chargé de l'exécution des opérations planifiées, à savoir la collecte des données, leur analyse, la revue documentaire, la conduite des entretiens, la formulation de propositions des recommandations.

Le consultant national

Le consultant national travaille sous la responsabilité directe du Consultant International. En plus de sa contribution à la collecte de la documentation, à la facilitation des contacts avec les partenaires et bénéficiaires, le consultant national participe à l'élaboration des rapports en veillant à la pertinence des analyses par rapport au contexte, aux réalités et aux préoccupations des bénéficiaires des interventions. Il exécute aussi toutes autres tâches que pourraient lui confier le Chef d'équipe en vue du bon accomplissement de la mission.

Profil du Consultant international

Le consultant(e) international(e) sera évalué(e) selon les critères suivants :

- Etre titulaire au moins d'un Diplôme d'Etudes Supérieures (Bac+5) en sciences sociales, finance, économie, planification, statistiques ou domaine connexe lié au développement économique international ;
- Un minimum de 10 ans d'expérience en matière de suivi et évaluation des programmes de développement
- 10 ans d'expérience dans le domaine de la microfinance et ayant une connaissance approfondie du paysage bancaire et financier et du secteur de la microfinance au Burkina
- Un minimum de 5 ans dans la gestion de la microfinance ou dans la consultation.
- Une bonne expérience dans la conduite de processus d'évaluation notamment dans l'évaluation de programmes de l'UNCDF ou PNUD dans d'autres pays et plus spécifiquement en matière de microfinance y compris l'utilisation des méthodologies quantitatives et qualitatives pour l'évaluation des résultats des programmes au niveau individuel/ménage, institutionnel, sectoriel et au niveau des politiques.
- Une expérience prouvée en formation et assistance technique de microfinance
- Connaissance approfondie des repères CGAP et des meilleures pratiques dans le secteur
- Expérience au niveau du sectoriel et compréhension du développement de secteurs financiers, de préférence en Afrique
- Une expérience prouvée dans les questions de développement (OMD, développement durable, etc.) et des approches orientées vers les résultats et basées sur le genre, les droits humains
- Une bonne compréhension et connaissance du système des Nations Unies et de ses outils de planification et de programmation
- Des capacités prouvées en communication et capacité rédactionnelle en français et une connaissance pratique de l'anglais
- Une bonne expérience dans l'utilisation de l'outil informatique (Word, Excel, etc.)

Profil du consultant national

Le consultant(e) national(e) sera évalué(é) selon les critères suivants :

- Au moins une maîtrise en sciences sociales, économie, planification, statistiques ou domaine connexe
- Un minimum de cinq ans d'expérience en matière de suivi et évaluation des programmes de développement
- Une expérience professionnelle de 10 ans minimum dont 5 à 7 ans dans la microfinance, la banque ou la finance.
- Un minimum de trois années d'expérience en gestion d'une IMF ou dans la consultation.
- Une expérience prouvée en formation et assistance technique de microfinance.
- Connaissance approfondie des repères CGAP et des meilleures pratiques dans le secteur,
- Une bonne expérience dans la conduite de processus d'évaluation notamment dans l'évaluation de programmes de l'UNCDF ou PNUD dans d'autres pays et plus spécifiquement dans la microfinance ;
- Une expérience prouvée dans les questions de développement (OMD, développement durable, etc.) et des approches orientées vers les résultats et basées sur le genre, les droits humains
- Une bonne compréhension et connaissance du système des Nations Unies et de ses outils de planification et de programmation
- Des capacités prouvées en communication et capacité rédactionnelle en français et une connaissance pratique de l'anglais
- Une bonne expérience dans l'utilisation de l'outil informatique (Word, Excel, etc.)

8. Ethique d'évaluation

Les évaluateurs devront se référer, dans l'exercice de leurs missions, aux principes, à l'éthique et aux procédures de l'évaluation énoncés dans les *« Directives éthiques pour l'évaluation »* de l'UNEG. La connaissance de ces dispositifs est indispensable pour sauvegarder les droits et la confidentialité des personnes fournissant les informations, par exemple : mesures pour garantir la conformité avec les codes juridiques régissant les zones telles que les dispositions pour collecter et rapporter les données, particulièrement les autorisations nécessaires pour interviewer ou obtenir des informations au sujet des enfants et des adolescents ; dispositions permettant de stocker et de garder la sécurité des informations collectées et protocoles permettant de garantir l'anonymat et la confidentialité.

9. Modalités d'exécution

Pour faciliter le processus d'évaluation, la répartition des rôles et des responsabilités des différents intervenants est établie ainsi qu'il suit :

Equipe des évaluateurs

L'équipe d'évaluateur a pour rôle la conduite de l'opération de l'évaluation. Ceci prend en compte la planification des activités, leur exécution en terme de :

- collecte des données (interviews, enquête, recherche documentaire, visite de terrain),
- analyse, de formulation des options stratégiques et des recommandations,
- élaboration et présentation des rapports, amendements des rapports conformément aux observations faites par les parties prenantes. Pour ce faire, chaque évaluateur devra se munir de son instrument de travail (ordinateur portable). L'équipe doit utiliser les outils méthodologiques requis (modèle de la matrice de l'évaluation à intégrer dans le premier rapport de démarrage, modèle du rapport final, lecture du code de bonne conduite, etc.), fournir les produits attendus dans le respect des délais.

Responsables du processus de l'évaluation du PRESEM

La supervision générale du processus est placée sous l'égide-conjointe du Bureau Pays du PNUD et Bureau Régional de l'UNCDF pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre qui fournissent les orientations générales, qui veillent à la mise à la disponibilité des évaluateurs des facilités pouvant créer les conditions propices à l'exécution de leurs

tâches. Ceux-ci rappellent au début du lancement de l'exercice les exigences de l'éthique et des procédures contenues dans le manuel du suivi et évaluation ainsi que dans les directives de l'évaluation. Le consultant transmet ses rapports aux deux agences et le Bureau Régional de l'UNCDF coordonne les observations puis émet l'avis sur la conformité avec les normes de qualité.

Unité Technique d'Exécution (UTE) du PRESEM

L'UTE fournira l'appui aux évaluateurs en termes d'espace bureau, de fournitures, d'équipement (mobilier) et de matériaux, y compris les appuis logistiques. Elle mettra aussi à leur disposition toute la documentation, y compris la liste et le contact des parties prenantes clés. Elle facilitera les premiers contacts à travers des réunions techniques pour le briefing et débriefing. Elle fournira des conseillers et appuis techniques dans la formulation du planning des tâches et l'organisation des ateliers de validation et tout autre appui indispensable au déroulement du processus de l'évaluation. Elle informera à temps les partenaires clés de mise en œuvre et sollicitera leurs disponibilités pour faciliter le déroulement de la mission.

Principales parties prenantes /partenaires de mise en œuvre

Le comité de pilotage du PRESEM est impliqué dans le suivi de l'évaluation. Il aura la responsabilité de mobiliser les structures nationales et de faciliter la collaboration avec la mission. Il organisera des sessions d'échange sur les rapports afin de vérifier la pertinence de l'analyse, le réalisme des options stratégiques et la faisabilité des recommandations conformément aux règles de l'assurance qualité et au respect des normes de l'évaluation indépendante.

Il fournira enfin les réponses de gestion vis-à-vis des recommandations formulées par les évaluateurs.

10. Echantier du processus de l'évaluation

TÂCHES	CALENDRIER DES TÂCHES (EN JOURS OUVRABLES)																											RESPONSABLES			
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27		28	29	30
Envoie de la lettre d'information aux partenaires de mise en œuvre du PRESEM sur le lancement du processus d'évaluation																															PNUD
Diffusion des TDR de la mission d'évaluation et Processus de recrutement des consultants internationaux et nationaux																															UNCDF (Chef d'équipe) PNUD (National)
Etude des dossiers et recrutement																															UNCDF/ PNUD
Séance de travail UNCDF, PNUD et évaluateurs pour se mettre d'accord sur l'approche, méthodes et outils de l'évaluation (à travers de la matrice d'évaluation établie par les évaluateurs et la connaissance de code de conduite) et appui-conseil de l'Unité d'Evaluation UNCDF																															UNCDF/ PNUD et évaluateurs sélectionnés
Finalisation de l'élaboration et des méthodes d'évaluation et préparation du rapport initial détaillé																															évaluateurs
Révision du rapport																															UTE/

11. Annexes des termes de référence

1. Matrice d'évaluation
2. Format du Rapport d'Evaluation (il sera disponible avant la phase de lancement);
3. Liste de documents à consulter ((il sera disponible avant la phase de lancement).

MATRICE D'Evaluation

QUESTION D'ÉVALUATION No. 1:		Dans quelle mesure le Programme a-t-il été bien conçu et répond aux logiques d'intervention de UNCDF et du PNUD ainsi qu'aux priorités nationales ?		
CONCEPTION ET PERTINENCE				
Sous-questions		Indicateurs	Méthodes de collecte des données	Sources de données
1.1	Dans quelle mesure le Programme est-il aligné sur les priorités nationales ?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cohérence entre les objectifs, la logique d'intervention et les principes directeurs du Programme et ceux des Documents Nationaux de Stratégie pertinents ▪ Niveau d'intégration du PRESEM dans le cadre national/ aucune preuve de l'existence d'une structure de programme parallèle ▪ Mesure dans laquelle le PRESEM s'est concentré sur les gaps non comblés par d'autres 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Analyse documentaire ▪ Interviews 	<ul style="list-style-type: none"> • Document de politiques ou de stratégies nationales,
1.2	Dans quelle mesure la conception du PRESEM correspond-elle à la logique d'intervention de UNCDF en finance inclusive?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cohérence entre la conception du PRESEM et un programme standard de UNCDF en finance inclusive ▪ Mesure dans laquelle l'intervention de UNCDF a fourni de la valeur ajoutée au secteur ▪ Mesure dans laquelle la logique d'intervention se sert de l'avantage comparatif de UNCDF 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Analyse documentaire ▪ Interviews 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Documents et directives de UNCDF ▪ Personnel de UNCDF, Représentants du Gouvernement et des agences des NU ▪ Autres bailleurs de fonds partenaires
1.3	Dans quelle mesure le PRESEM est-il bien intégré au Country Programme Action Plan (CPAP) et au Cadre d'Assistance des Nations Unies pour le Développement (UNDAF)?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Degré d'intégration implicite/explicite des projets de UNCDF au CCA/UNDAF 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Analyse documentaire ▪ Interviews 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Documents et directives de UNCDF ▪ Personnel de l'UNCDF, Représentants du Gouvernement et des agences des NU

QUESTION D'ÉVALUATION No. 1:		Dans quelle mesure le Programme a-t-il été bien conçu et répond aux logiques d'intervention de UNCDF et du PNUD ainsi qu'aux priorités nationales ?		
CONCEPTION ET PERTINENCE				
Sous-questions		Indicateurs	Méthodes de collecte des données	Sources de données
1.4	Dans quelle mesure le PRESEM est-il aligné sur les plans gouvernementaux de développement du secteur financier ?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Degré de cohérence entre les interventions du PRESEM et les législations et stratégies nationales pour l'inclusion financière ▪ La conception du PRESEM a pris en compte la capacité de développement et d'absorption du secteur ainsi que le contexte 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Analyse documentaire ▪ Interviews 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réglementations et législations financières ▪ Surveillance des banques et/ou de la Banque Centrale ▪ Ministère des Finances ou du Plan ▪ Institutions et associations du secteur de la finance inclusive ▪ Bailleurs de fonds
1.5	Dans quelle mesure l'appropriation nationale du PRESEM a été effective au niveau du Gouvernement, de la Banque Centrale et/ou de la structure de supervision?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Niveau d'implication du Gouvernement, de la Banque Centrale et/ou de la structure de supervision dans la conception et la mise en œuvre du PRESEM ▪ Niveau des ressources humaines et de la capacité institutionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Analyse documentaire ▪ Interviews 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Unité d'appui au projet ▪ Prestataires de services financiers (PSFs) and Prestataires de services techniques (PSTs)
1.6	Dans quelle mesure le PRESEM satisfait les besoins du secteur financier (par exemple en comblant les gaps et levant les contraintes pour la croissance tenant compte du contexte/marché national) ?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Niveau Micro: besoins des clients et des prestataires de services financiers (PSF) ▪ Niveau Meso: besoins d'infrastructure du secteur de finance inclusive (centrales de risques, associations professionnelles, etc.) ▪ Niveau Macro: Politiques, stratégies et programmes nationaux, Réglementation nationale 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Analyse documentaire ▪ Interviews 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réglementations et législations financières ▪ Surveillance des banques et/ou de la Banque Centrale ▪ Ministère des Finances ou du Plan ▪ Institutions et associations du secteur de la finance inclusive ▪ Bailleurs de fonds

QUESTION D'ÉVALUATION No. 1:		Dans quelle mesure le Programme a-t-il été bien conçu et répond aux logiques d'intervention de UNCDF et du PNUD ainsi qu'aux priorités nationales ?		
CONCEPTION ET PERTINENCE				
Sous-questions		Indicateurs	Méthodes de collecte des données	Sources de données
1.7	Dans quelle mesure l'appropriation du PRESEM a été effective au niveau des PSF et des prestataires de services techniques (par exemple l'Association Professionnelle, centrales de risques, consultants, etc.) ?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Degré de participation des PSF et PST appropriés 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Analyse documentaire ▪ Interviews 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Unité d'appui du PRESEM ▪ Prestataires de services financiers (PSFs) and Prestataires de services techniques (PSTs)
1.8	Dans quelle mesure les questions transversales ont-elles été bien prises en compte par le PRESEM dans ses objectifs?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Preuve que la conception du PRESEM adresse les questions relatives à la participation des institutions et à la promotion du genre ▪ Preuve que la conception du PRESEM tient compte des questions environnementales 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Analyse documentaire ▪ Interviews 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ PSFs bénéficiaires et institutions gouvernementales
1.9	Dans quelle mesure la stratégie de sortie a-t-elle été incluse dans la conception du PRESEM ?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'indicateurs dans le cadre logique initial ▪ PSF/PST impliqués en amont dans la conception du PRESEM, sa mise en œuvre et son évaluation ▪ Identification des institutions nécessaires pour poursuivre la construction du secteur à la fin du PRESEM 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Analyse documentaire ▪ Interviews 	

QUESTION D’EVALUATION No. 2:		Dans quelle mesure l’approche de mise en œuvre du PRESEM a-t-elle contribué au développement des réglementations, politiques et stratégies dans le domaine de la finance inclusive ?		
POLITIQUE ET STRATEGIE				
Sous-questions		Indicateurs	Méthodes de collecte des données	
		Sources de données		
2.1	Les résultats du PRESEM sont-ils connus et ont-ils eu une influence auprès des principaux partenaires du secteur dans le pays ?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Opinions des PSFs et des PSTs ▪ Références aux nouveaux standards et directives pour le management des PSFs et des PSTs parmi les prestataires ciblés ▪ Les questions relatives à la finance inclusive posées par les acteurs clés ou les décideurs rencontrés 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Analyse documentaire ▪ Interviews 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Gouvernement central ▪ Principaux bailleurs de fonds
2.2	Le PRESEM a-t-il induit des améliorations des politiques en matière de finance inclusive ? (si applicable/pertinent)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Appréciation des décideurs nationaux et d’autres intervenants clés ▪ Réformes sectorielles initiées/finalisées ▪ Nouvelles réglementations appropriées pour la finance inclusive édictées ▪ Normes et procédures appropriées au secteur de la finance inclusive appliquées. Adoption de nouvelles/actualisation des réglementations pour une meilleure inclusion financière des populations à faible revenu ▪ Qualité des changements des réglementations sur la promotion de des revenus faibles 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Analyse documentaire ▪ Interviews 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Unité d’appui du PRESEM ▪ PSFs/PSTs ▪ Gouvernement central, Documents de politiques ▪ Ministère chargé des finances, autres ministères ou départements ministériels pertinents; ▪ Documents légaux ou de politiques ▪ Document de recherche sur la réglementation relative à l’inclusion financière (exemple Microfinance Gate Way, etc.)

QUESTION D’EVALUATION No. 2:		POLITIQUE ET STRATEGIE		Dans quelle mesure l’approche de mise en œuvre du PRESEM a-t-elle contribué au développement des réglementations, politiques et stratégies dans le domaine de la finance inclusive ?	
Sous-questions		Indicateurs	Méthodes de collecte des données	Sources de données	
2.3	Dans quelles mesures les améliorations des politiques de finance inclusive ont-elles contribué à la croissance ou à la pérennité du secteur?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réglementations claires et efficaces ▪ Mécanismes et règles clairs et applicables ▪ Initiatives complémentaires, notamment des programmes appropriés d’appui aux personnes à faibles revenus 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Analyse documentaire ▪ Interviews 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Représentants du Gouvernement Central (Ministères chargés de l’Economie, de l’Agriculture, etc.) ▪ Documents légaux et de politiques ; manuels/réglementations ▪ Représentants des bailleurs de fonds et autres partenaires ▪ Principaux acteurs du secteur (universitaires, investisseurs, etc.) ▪ PSFs/PSTs 	
2.4	Le PRESEM a-t-il renforcée l’engagement du Gouvernement vers l’atteinte des OMD?	<ul style="list-style-type: none"> • Stratégies nationales/ partenariats stratégiques • Engagements gouvernementaux envers la finance inclusive intégrée aux stratégies pour l’atteinte des OMD. • Le développement du secteur de la finance inclusive se fait en liaison/harmonie avec d’autres initiatives gouvernementales 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Analyse documentaire ▪ Interviews 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Documents et plans stratégiques du Gouvernement ▪ Représentants du Gouvernement ▪ Représentants des bailleurs de fonds 	

QUESTIONS D’EVALUATION No. 3:		Dans quelle mesure le PRESEM a-t-il contribué au renforcement des capacités institutionnelles des PSFs, des PSTs et des Institutions Publiques ?		
RENFORCEMENT DE CAPACITES				
Sous-questions		Indicateurs	Méthodes de collecte des données	Sources de données
3.1	Les investissements réalisés répondent-ils aux besoins et priorités des PSFs/PSTs ?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Degré de concordance entre les plans d’affaires des PSFs/PSTs, leur budget et les investissements actuels (en assistance technique et en capital) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Revue des plans d’affaires ▪ Interviews 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Documents de Stratégies du PRESEM ▪ Documents de lancement du PRESEM ▪ Documents de reportings du PRESEM ▪ PSFs ▪ PSTs
3.2	Dans mesure le PRESEM a-t-il contribué à améliorer les capacités institutionnelles des PSFs/PSTs en matière de gouvernance?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Composition du Conseil d’Administration ▪ Manuels disponibles sur la gouvernance ▪ Formation des membres du Conseil d’Administration 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Interviews ▪ Manuels 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Interviews de la Direction et du Conseil d’Administration ▪ Manuels de procédures
3.3	Dans quelle mesure le PRESEM a-t-il bien renforcé les capacités de gestion des ressources humaines au niveau des PSFs/PSTs et institutions publiques ?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Organigramme ▪ Répartition claire des rôles (ressources humaines, descriptions de poste bien écrites) ▪ Les outils, manuels et procédures de gestion des ressources humaines sont disponibles et sont de qualité ▪ Les processus et procédures de prises de décisions sont établis et acceptés de tous ▪ Régularité des réunions de compte-rendus ▪ Régularité et qualité des rapports écrits ▪ Evaluation CGAP et/ou Indicateurs de gestion CAMEL 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Evaluation CGAP (version allégée pour les institutions choisies) ▪ Analyse des données collectées par le projet auprès des PSFs/PSTs ▪ Interview ▪ Analyse des performances de l’Unité d’appui du PRESEM 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Organigramme, manuels et procédures ▪ Rapports au Conseil d’Administration ▪ Documents de planification stratégique ▪ Rapports de progrès (mensuel, trimestriel ou annuel) ▪ Archives/dossiers de l’Unité d’appui du PRESEM

QUESTIONS D’EVALUATION No. 3:		Dans quelle mesure le PRESEM a-t-il contribué au renforcement des capacités institutionnelles des PSFs, des PSTs et des Institutions Publiques ?		
RENFORCEMENT DE CAPACITES				
Sous-questions		Indicateurs	Méthodes de collecte des données	Sources de données
3.4	Dans quelle mesure le PRESEM a-t-il contribué à renforcer les capacités financières des PSFs/PSTs?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ratios de liquidité et solvabilité ▪ Diversification des sources de financement ▪ Coût du capital ▪ Capacité de gestion financière (exemple: nombre d’agents affectés à la gestion comptable et financière) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Evaluation CGAP (version allégée pour les institutions choisies) ▪ Analyse des données collectées par le projet auprès des PSFs/PSTs ▪ Analyse de la solidité financière des PSTs ▪ Interview de staff 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ États financiers audités (ou non) des PSFs/PSTs ▪ Données collectées sur les PSFs/PSTs par l’Unité de Gestion du PRESEM ▪ Données collectées sur les PSFs/PSTs par les institutions publiques (si disponibles)
3.5	Dans quelle mesure les PSFs offrent-ils des opportunités appropriées aux femmes?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Position des femmes au sein de la Direction Générale et du Conseil d’Administration ▪ Pourcentage de femmes parmi les agents des PSFs 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Interviews ▪ Analyse documentaire 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conseil d’Administration et Direction Générale des PSFs et PSTs ▪ Indicateurs des PSFs sur les femmes clientes
3.6	Dans quelle mesure les PSFs/PSTs tiennent-ils compte de la réglementation financière existante (le cas échéant), des risques environnementaux liés au portefeuille et/ou des impacts environnementaux significatifs résultant de leurs activités ?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Degré de prise en compte des facteurs environnementaux ▪ Politiques établies ▪ Indicateurs de performance pour le Suivi-Evaluation au sein des PSFs/PSTs disponibles 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Interviews ▪ Analyse documentaire 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dossiers/archives des PSFs ▪ Interviews du Conseil d’Administration et de la Direction Générale ▪ Archives et interview des institutions publiques

QUESTION D’EVALUATION No. 4		Dans quelles mesures le PRESEM a-t-il contribué à l’amélioration du marché de la finance inclusive et à l’accès durable aux services financiers viables et pérennes pour les populations à faible revenu ?		
DELIVERY				
Sous-questions		Indicateurs	Méthodes de collecte des données	Sources de données
4.1	Dans quelles mesures les services ont-ils satisfait les besoins des clients à faible revenu?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Augmentation du nombre de clients à faible revenu ▪ Produits financiers développés pour satisfaire les besoins des pauvres <ul style="list-style-type: none"> • Conditions et termes appropriés aux cycles de revenus? • Transparence dans les prix • Accessibilité géographique ▪ Les PSTs offrent des services à valeur ajoutée et de qualité aux PSFs 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Interviews ▪ Analyse documentaire 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports trimestriels de performances et de portée ▪ Interviews des PSFs/PSTs ▪ Données sur les produits et les clients des PSFs et des PSTs ▪ Données de l’Unité d’appui du PRESEM ▪ Interviews des clients ▪ Données officielles du Gouvernement
4.2	Dans quelles mesures les PSFs ont-ils amélioré leurs produits et services?	<ul style="list-style-type: none"> • Existence de nouveaux produits et services • Amélioration dans les produits et services offerts par les PSFs • Les femmes et les minorités ont un meilleur accès aux services et produits • Les PSTs offrent des services à valeur ajoutée et de qualité au secteur de la finance inclusive 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Interviews ▪ Analyse documentaire 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports trimestriels de performances et de portée ▪ Interviews des PSFs/PSTs ▪ Données sur les produits et les clients des PSFs et des PSTs (services offerts par les PSF/PST choisis) ▪ Données de l’Unité d’appui du PRESEM
4.2	Dans quelle mesure les besoins financiers des femmes sont-ils mieux couverts ?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pourcentage de femmes parmi les clients actifs ▪ Produits appropriés pour les femmes 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Interviews ▪ Documentations sur les PSFs 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conseil d’Administration et Direction Générale des PSFs ▪ Indicateurs sur les femmes clientes

QUESTION D’EVALUATION No. 4		Dans quelles mesures le PRESEM a-t-il contribué à l’amélioration du marché de la finance inclusive et à l’accès durable aux services financiers viables et pérennes pour les populations à faible revenu ?		
DELIVERY				
Sous-questions		Indicateurs	Méthodes de collecte des données	Sources de données
4.3	De nouveaux segments de marché ont-ils été touchés?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mesure dans laquelle le marché actuel est desservi (par exemple le taux de pénétration du marché) ▪ Croissance de la clientèle desservie (augmentation du nombre de clients pauvres tant en milieu urbain que rural) ▪ Taille du marché cible et mesure dans laquelle le PRESEM a atteint ses cibles de pénétration du marché. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Estimation du taux de pénétration du marché ▪ Échantillon de PSFs sélectionnés sur une base de couverture géographique (notamment zones couvertes, nombre de clients par type de produit) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Interviews des PSFs/PSTs ▪ Données sur les produits et les clients des PSFs et des PSTs ▪ Données de l’Unité d’appui du PRESEM ▪ Données officielles du Gouvernement ▪ Données sectorielles (CGAP, MIX, etc.)
4.4	Le marché pour les populations à faible revenu est-il ouvert à plus de concurrence?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de PSFs desservant les clients à faible revenu ▪ Diversité des produits offerts ▪ Diversité des marchés desservis par plusieurs PSFs 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de PSFs ▪ Nombre de points de services par zone géographique ▪ Nombre de produits offerts 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Données de l’Unité d’appui du PRESEM ▪ Échantillon de PSFs ▪ Gouvernement
4.5	Des PSTs ont-ils été établis ou renforcés?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de PSTs appuyés ▪ Mécanismes d’appuis 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Analyse de données ▪ Rapports du PRESEM ▪ Interviews 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Données de l’Unité d’appui du PRESEM ▪ Échantillon de PSTs ▪ Gouvernement
4.6	Les PSTs arrivent-ils à satisfaire les besoins des PSFs?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Qualité des produits et services offerts 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Interviews ▪ Evaluation de la qualité des produits et services 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ PSTs ▪ Unité d’appui du PRESEM ▪ PSFs ▪ Régulateurs

QUESTION D'ÉVALUATION No. 5:		Dans quelle mesure le PRESEM a-t-il pu contribuer à la pérennisation du secteur financier inclusif ?		
PERENNITE				
Sous-questions		Indicateurs	Méthodes de collecte des données	Sources de données
5.1	Dans quelle mesure les PSFs/PSTs sont-elles financièrement viables et pourront dans le long terme ne plus nécessiter d'aide extérieure ?			
5.1.1	Les PSFs/PSTs sont-ils capables d'assurer la viabilité financière de leurs opérations à la fin du PRESEM ?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Projections et perspectives du marché ▪ Nombre de PSFs ayant atteints l'autonomie opérationnelle ▪ Nombre de PSFs ayant atteint l'autonomie financière ▪ Les PSFs diversifient leurs sources de financement, y compris la mobilisation de l'épargne domestique 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Évaluation des rapports (trimestriels/mensuels internes de gestion ou annuels) des PSFs/PSTs ▪ Evaluation des plans d'affaires ▪ Evaluation des rapports aux autorités de supervision (si applicable) ▪ Evaluation des rapports postés sur MixMarket 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Données de l'Unité d'appui du PRESEM ▪ Échantillon des données des PSFs/PSTs ▪ Gouvernement ▪ Base de données de MixMarket
5.1.2	Dans quelle mesure le PRESEM a-t-il amélioré les capacités de planification à long terme, de gestion ainsi que les processus décisionnels au niveau des PSFs/PSTs ?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Indicateurs du cadre d'évaluation du CGAP ou de CAMEL ▪ Amélioration de la gouvernance (cf. section 2.1.5 ci-dessus) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Interviews du Management ▪ Revue des procédures/méthodes de planification (notamment plans d'affaires, projections) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Données de l'Unité d'appui du PRESEM ▪ Échantillon des données de PSFs/PSTs
5.2	Dans quelle mesure l'arrêt progressif du soutien au secteur a-t-il été pensé et intégré aux plans de travail annuels ?			
5.2.1	Le défi de pérennité était-il pris en compte dans le processus de planification stratégique ou opérationnelle ?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'indicateurs dans les contrats et plans de travail annuels ▪ Plans de travail approuvés par le Conseil de Pilotage ▪ Les PSFs/PSTs ont été associés en amont à la conception du PRESEM puis à sa mise en œuvre et son évaluation ▪ Les appuis de l'Unité d'appui pour encourager les PSFs/PSTs à la pérennité 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Evaluation des documents de planification ▪ Analyse des plans d'affaires et rapports des PSFs/PSTs ▪ Interviews du Comité de Pilotage et de l'Unité d'appui du PRESEM ▪ Indicateurs prévus 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Interviews du Comité de Pilotage et de l'Unité d'appui du PRESEM ▪ Plan d'affaires et rapports des PSFs/PSTs ▪ Documents/manuels de gestion du Projet

QUESTION D’EVALUATION No. 5:		Dans quelle mesure le PRESEM a-t-il pu contribuer à la pérennisation du secteur financier inclusif ?		
PERENNITE				
Sous-questions		Indicateurs	Méthodes de collecte des données	Sources de données
5.2.2	La stratégie de sortie de l’UNCDF a-t-elle été clairement pensée et définie au cours de la conception du PRESEM?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dispositions alternatives pour suppléer le retrait de UNCDF ▪ Identification d’institutions capables d’assurer la continuité des services à la fin du PRESEM 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Analyse des plans d’affaires et rapports des PSFs/PSTs ▪ Interviews du Comité de Pilotage et de l’Unité d’appui du PRESEM ▪ Indicateurs prévus 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Interviews du Comité de Pilotage et de l’Unité d’appui du PRESEM ▪ Associations professionnelles ▪ PSFs

QUESTION D'ÉVALUATION No. 6:		Dans quelle mesure la gestion du programme a-t-elle été efficace ?		
GESTION DU PROGRAMME				
Sous-questions		Indicateurs	Méthodes de collecte des données	Sources de données
6.1	Les plans annuels de travail ont-ils été efficacement exécutés par l'équipe de gestion du PRESEM?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réalisations rapportées aux prévisions 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Analyse documentaire ▪ Interviews 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports de projet ▪ Plans de travail ▪ Personnel de l'unité d'appui du PRESEM
6.2	Les intérêts du secteur de la finance inclusive sont-ils bien intégrés dans les institutions gouvernementales (si applicables)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Arrangements de gestion, recrutements/affectations 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Documentaire ▪ Interviews avec les parties prenantes directes et indirectes du PRESEM 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports de projet, interviews ▪ Banque centrale ▪ Autorité de contrôle bancaire ▪ Gouvernements ▪ Unité d'appui du projet ▪ PSFs ▪ PSTs ▪ Autres acteurs du secteur
6.3	Comment le PRESEM a-t-il contribué à une synergie entre les divers départements ministériels, la Banque Centrale et/ou les autorités de supervision ?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Procédures complémentaires en finance inclusive ▪ Projets complémentaires en finance inclusive 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Documents officiels ▪ Interviews 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Gouvernement ▪ Unité d'appui au projet ▪ Associations professionnelles ▪ PSFs ▪ PSTs
6.4	Dans quelle mesure les intérêts de tous les partenaires techniques et financiers soutenant le PRESEM ont-ils été efficacement pris en compte par l'équipe de gestion du PRESEM ?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Partage des charges de travail proportionnellement à l'investissement ▪ Rôles clairement définis et suivis ▪ Efficacité dans la gestion et les prises de décision conjointes ▪ Exécution satisfaisante des responsabilités ▪ Reconnaissance institutionnelle satisfaisante 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Documents du PRESEM ▪ Interview avec les parties prenantes du PRESEM 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Document de projet et rapports ▪ UNCDF, UNDP, government and Personnel de UNCDF, UNDP, du Gouvernement et des autres bailleurs pertinents ▪ Rapports et documents de projet des bailleurs de fonds ▪ PSFs, PSTs et Unité d'appui du projet

QUESTION D’EVALUATION No. 6:		Dans quelle mesure la gestion du programme a-t-elle été efficace ?		
GESTION DU PROGRAMME				
Sous-questions		Indicateurs	Méthodes de collecte des données	Sources de données
6.5	Dans quelle mesure les décaissements au profit des PSFs/PSTs ont-ils été exécutés avec efficacité?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Information claires et en temps voulu sur les ressources disponibles ▪ Décaissements faits en temps voulu ▪ Concordance entre les informations relatives aux ressources transférées et recues. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Remontée des opérations ▪ Interviews ▪ Analyse documentaire 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ UNCDF ▪ PSFs/PSTs
6.6	L’assistance technique fournie aux PSFs/PSTs a-t-elle été efficace?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Planification des appuis ▪ Réponses appropriées aux besoins des PSFs tels qu’exprimés dans les plans d’affaires ▪ Qualité des services 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse documentaire • Interviews • Revue des contrats et CV des assistances techniques • Revue des plans d’affaires des PSFs et PSTs • Interviews avec les PSFs, les PSTs et l’Unité d’appui 	<ul style="list-style-type: none"> • Plans d’affaires des PSFs et PSTs ▪ Interviews avec les managers ▪ Interviews avec l’équipe d’appui au projet ▪ Contrats et CVs des fournisseurs de services à l’équipe d’appui au projet ▪ Directives sur le processus de sélection de l’assistance technique ▪ Statistiques du projet
6.7	Les investissements en capital ou en assistance technique ont été efficacement gérés par les entités concernées ?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Procédures claires et transparentes pour la soumission et le traitement des requêtes de financement aussi bien pour les subventions que les prêts ▪ Mise en œuvre des projets dans les délais et conformément aux budgets ▪ Existence d’un plan d’investissement ▪ Outils et guides détaillés pour l’analyse des soumissions ▪ Revue régulière de l’état de mise en oeuvre du plan d’affaires 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Analyse du mécanisme des flux financiers ▪ Analyse des procédures de requêtes de financement et de collecte et de conservation des documents ▪ Analyse des procédures et comptes rendus d’études des requêtes de financement ▪ Analyse de la documentation sur les financements ▪ Analyse du suivi des financements ▪ Interview avec les responsables chargés de financement 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Unité d’appui au projet ▪ PSFs et PSTs

QUESTION D'ÉVALUATION No. 6:		Dans quelle mesure la gestion du programme a-t-elle été efficace ?		
GESTION DU PROGRAMME				
Sous-questions		Indicateurs	Méthodes de collecte des données	Sources de données
6.8	Dans quelle mesure le Bureau Régional de UNCDF a fourni les appuis et conseils nécessaires ? (si applicable)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de visites ▪ Mécanismes et outils de partage d'informations et de feedback clairs ▪ Partage des leçons apprises ▪ Réactivité aux demandes d'assistance technique 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Analyse documentaire ▪ Interviews 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports du programme ▪ Personnel de l'Unité d'appui au projet et du Bureau régional
6.9	Comment le suivi-évaluation a-t-il répondu aux besoins de management?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Indicateurs du projet et rapports de progrès périodiques à jour 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Documents de projets ▪ Comptes rendus de réunion 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Données de l'unité de S&E ▪ Rapports de projet ▪ Personnel du S&E et de l'unité d'appui au projet
6.10	Les données du suivi-évaluation sont-elles capitalisées et utilisées dans les prises de décisions stratégiques concernant les prestations de services ?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Utilisation des données du S&E pour prendre des décisions d'investissement stratégiques ▪ Utilisation des données du S&E pour faire de l'appui technique et des investissements ▪ Utilisation des données et des rapports pour transmettre des leçons aux décideurs politiques locaux et nationaux 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Documents ▪ Interviews 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Système de données utilisé par l'unité d'appui au projet et par l'unité de S&E ▪ Rapports de S&E et interviews avec le personnel du S&E et de l'unité d'appui au projet

QUESTION D’EVALUATION No. 7		Dans quelle mesure le Gouvernement et les bailleurs de fonds ont-ils appuyé la mise en œuvre du PRESEM ?		
PARTENARIATS ET COORDINATION				
Sous-questions		Indicateurs	Méthodes de collecte des données	Sources de données
7.1.	Le partenariat a-t-il favorisé la mobilisation de ressources additionnelles pour la mise en œuvre ou la duplication du Programme ?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Evidence de synergies avec d’autres programmes suite à l’intervention du PRESEM / Complémentarité des efforts entre les initiatives d’appui au secteur ▪ Etablissement de nouveaux partenariats avec les bailleurs, le gouvernement et le secteur privé sur le marché local et/ou avec des acteurs nationaux ▪ Effet de levier sur les investissements réalisés (levier sur ressources des bailleurs, levier sur ressources du secteur privé, levier sur l’épargne additionnelle mobilisée par les institutions financières) ▪ Mise à l’échelle et réplique (accroissement du nombre de clients, nombre de PSFs ayant pénétré de nouveaux marchés, nombre de produits financiers répliqués, nombre de PSTs copiés/répliqués) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Analyse documentaire ▪ Interviews ▪ Échantillon de PSFs/PSTs ▪ Données de l’Unité d’appui du projet 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Documents et rapports du programme: rapports de l’unité d’appui du projet / rapports de performance trimestriels ▪ Personnel de UNCDF et d’autres bailleurs pertinents ▪ Rapports et documents de projets des bailleurs ▪ PSFs et PSTs ▪ Unité d’appui au projet ▪ Bailleurs ▪ UNCDF/PNUD
7.2	Le partenariat a-t-il favorisé l’harmonisation/la convergence des intérêts des bailleurs de fonds ?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Preuve des mécanismes de coordination et de partenariats ▪ Mécanismes de financement en pool ▪ Plateformes sectorielles ou thématiques ▪ Initiatives conjointes au niveau national ou international ▪ Démonstration des effets croisés entre les programmes 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Analyse documentaire ▪ Interviews 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Personnel UNCDF et PNUD ▪ Unité d’appui au projet ▪ Représentants des bailleurs de fonds ▪ Rapports et documents de projet des bailleurs de fonds ▪ Représentants du Gouvernement

QUESTION D’EVALUATION No. 7		Dans quelle mesure le Gouvernement et les bailleurs de fonds ont-ils appuyé la mise en œuvre du PRESEM ?	
PARTENARIATS ET COORDINATION			
Sous-questions		Indicateurs	Méthodes de collecte des données
		Sources de données	
7.3	Le partenariat a-t-il amélioré le positionnement de UNCDF et sa fonction de catalyseur de ressources ?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Efficacité du partenariat avec le PNUD et d’autres acteurs clés sur place (par ex : sensibilisation/appréciation du personnel et des partenaires clés ; preuve/reconnaissance de la valeur ajoutée des synergies et des mécanismes de mise en œuvre conjointe) ▪ Efficacité des mécanismes de plaidoyer mis en place (par ex : degré de production/diffusion des connaissances innovantes ; mise en place d’alliances stratégiques au niveau corporate) ▪ Degré de reconnaissance de l’approche et du rôle de UNCDF par les autres partenaires (positionnement de UNCDF dans la communauté des bailleurs ; alignement/implication dans la mise en œuvre des stratégies/priorités nationales et des bailleurs ; opportunités pour de plus grands engagements et de nouveaux partenariats stratégiques) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Analyse documentaire ▪ Interviews
			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Personnel UNCDF et PNUD ▪ Représentants des autres bailleurs et partenaires ▪ Rapports et documents de programmes des bailleurs ▪ Représentants du Gouvernement